

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARIGNANE, Mme Jeanne PLANEL, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Dominique BROSSARD, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN.

Etaient représentés : Mme Valérie BARDY a donné pouvoir à Mme Ghislaine BICINI,
M. David KOREN a donné pouvoir à Mme Maïmouna BONNEFOND.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 27 / votants : 29

Rapporteur : M. le Maire

**01 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE
DE LEVENS ET L'ASSOCIATION DENOMMEE « COMITE DES FETES DE LEVENS »
ANNEE 2026**

Vu la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle convention d'objectifs annuelle liant la Commune de Levens au « Comité des Fêtes de Levens », de sorte à préciser les objectifs et missions de cette association, les modalités du concours financier de la commune et les contrôles y afférents, les moyens (subvention, matériels, locaux) mis à sa disposition ainsi que les conditions et le contrôle de leur emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'objectifs 2026 entre la Commune et le « Comité des Fêtes de Levens » selon le projet ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

